

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUARDAT Michel, LAGRANGE Jérôme et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mmes – LACROUTS Virginie – PERISSE Chrystel – MM DUCASSE Christophe – LAFFARGUE Louis – LARRALDE Franck – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes CHAPEL Louise – VALTON Kathy – MM LADAURADE Yvan –

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Orientations budgétaires 2024

- **Résultats 2023**

Le résultat 2023 s'élève à 122 760.39 €. Ce résultat tient compte des restes à réaliser d'un montant de 200 300 € qui seront en fait imputés sur le budget 2024. Hors restes à réaliser, l'excédent s'élèverait à 323 060.39 €. Les résultats détaillés du compte administratif 2023 seront détaillés lors de la réunion budgétaire du 26 mars 2024.

- **Subvention associations**

Le montant des subventions payées hors aides exceptionnelles s'élève à 15 657 €. Il sera proposé de reconduire ce montant au titre du budget 2024.

Les demandes de subvention de la Souche et de l'Association Regain ont été présentées. Elles feront l'objet d'une décision spécifique.

- **Perspectives budgétaires**

Le budget 2024 sera essentiellement consacré au projet de création de 4 logements et du cabinet médical. En effet, le montant total s'élève à 953 000 € dont 653 000 € sur le budget 2024 (300 000 € ayant été payés sur le budget 2023). Ci-joint tableau déjà présenté en Conseil.

2 – Point sur les travaux logements et cabinet médical

Les travaux de gros œuvre sont terminés. Les menuiseries sont fabriquées et devraient être posées rapidement

Le montant des loyers est fixé comme suit :

DESIGNATION des Logements	SURFACE habitable (art. R. 111-2)	SURFACE des annexes	SURFACE UTILE (surface habitable augmentée de 50 % de la surface des annexes)	LOYER maximum du logement en euros par mètre carré de surface utile	COEFFICIENT propre au Logement	LOYER MAXIMUM du logement (col. 4 x col. 5 x col. 6) (*) (**)
col.1	col.2	col.3	col.4	col.5	col.6	col.7
1 T2 PMR	49.6 m ²	16.2 m ²	57.70 m ²	5.93€	1	342.16€
1 T3	69.55 m ²	3.70 m ²	71.40 m ²	5.93€	1	423.40€
1 T2	45 m ²	10 m ²	50 m ²	5.93€	1	296.50€
1 T2	50.60 m ²	16 m ²	58.60 m ²	5.93€	1	347.50€
Total	214.75 m ²	45.90 m ²	237.70 m ²	5.93 €	1	1 409.56 €

Le montant du loyer du cabinet médical devrait être fixé à 800 € TTC.

3 – Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi

Le PADD a été présenté et commenté.

Le PADD doit définir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanismes, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD doit définir également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'EPCI.

Le PADD fixe en outre des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

4 – Demande de modification arrêt de bus transport scolaire de la côte de Claverie vers le parking « Chez Jeannot »

Le Conseil Régional étudie le dossier. Une rencontre sur place a eu lieu avec le Conseil Régional et un transporteur pour évaluer la faisabilité du changement.

D'après les premières conclusions, le changement ne semble pas opportun compte tenu notamment que la prise en charge des élèves sur le parking « chez Jeannot » nécessite des traversées de route pour le car mais la réflexion est cependant en cours.

5 – Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire est autorisé à payer les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des dépenses prévues au budget 2023 soit 242 750 €.

6 – Rallye du Piémont : demande de modification du circuit

La demande des organisateurs du rallye porte sur :

- *La modification du tracé plus court mais différent. Il empruntera les voies suivantes : Chemin des crêtes (depuis niveau maison Peyrette jusqu'au château d'eau de Castaings), chemin de Coustette (du château d'eau au chemin de Bas Affittes), du chemin de Bas Affittes au chemin de Haut Affittes (jusqu'à la maison Larribeau).*

- *Le déroulement de l'épreuve sur deux jours (samedi 15 et dimanche 16 juin 2024) : une spéciale le samedi en fin d'après-midi entre 18 h et 20 h et trois spéciales le dimanche comme l'année passée.*

Un accord est donné à cette demande.

7 – Résolution contre le projet Pycasso et l'enfouissement de CO2 sur le bassin de Lacq

Après lecture de la résolution, le Conseil approuve à l'unanimité cette motion contre tout projet d'enfouissement de CO2 dans le sous-sol du bassin de Lacq.